



COMMISSION DES FORETS
D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC



PROGRAMME DE PROMOTION
DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE
DES FORETS
PPECF

**Compte rendu de missions n° 031 (PPECF)
et n°0357/INT/11/18 (COMIFAC)**

Réalisé par :

Eric DASSIE

Date de réalisation :

25 novembre 2018

Lieux :	Date :
Libreville, Gabon	22 - 23 Novembre 18
Objet de la mission: participation au forum pour « la généralisation de la certification dans la filière forêt-bois au Gabon ».	
Participants : Eric DASSIE (Expert régional, suivi-évaluation et communication PPECF/COMIFAC).	
CONTENU DU RAPPORT	
<ul style="list-style-type: none">▪ Déroulement du forum et conclusions ;▪ autres rencontres entre PPECF et partenaires.	
Déroulement du forum.	
<p><i>Le 26 septembre 2018, le Président de la République du Gabon SE M. Ali BONGO ONDIMBA a décidé de fixer 2022 comme année butoir pour certifier toutes les concessions forestières du Gabon suivant le standard FSC®. Une annonce qui s'arrime au Plan Stratégique Gabon Emergent, lequel vise à « gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical certifié ». La tenue de ce forum national sur la généralisation de la certification forestière au Gabon répond ainsi, à une instruction du Chef de l'Etat au Gouvernement gabonais de proposer un plan d'action pour accompagner les exploitants vers la certification, et notamment une mise en œuvre harmonieuse et efficace de la décision présidentielle.</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le forum sur « la généralisation de la certification dans la filière forêt-bois au Gabon » s'est tenue les 22 et 23 novembre 2018 à Libreville, sis à l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), République du Gabon.▪ Une soixantaine de participants ont répondu présent à ces travaux, entre autres issues de l'administration en charge des forêts et de l'environnement au Gabon (Ministre en charge des forêts, Directions générales), des Agences gabonaises spécialisées (AGANOR, PAFFB, CAF...), des systèmes de certification (FSC, PEFC/PAFC, OLB, FLV/VLC), les organismes certificateurs (Bureau Véritas, Rainforest Alliance/Nepcon), des organisations interprofessionnelles (ATIBT, UFIGA, SIAG, UFIAG...), des entreprises forestières (Rougier, CEB-Precious Wood, SBL...), des ONG de conservation (WWF), de la société civile, des bureaux d'études (TEREA), les bailleurs de fonds (KFW, AFD), des institutions régionales (COMIFAC, PPECF).▪ Le forum avait pour objectifs spécifiques de : i) catégoriser les opérateurs de la filière forêt-bois du Gabon, en vue de la définition des types d'appuis à apporter ; ii) présenter les principaux schémas de certification présents en Afrique centrale, ainsi que les avantages et les contraintes y relatifs ; iii) présenter quelques initiatives en matière d'information forestière et de traçabilité des produits forestiers, iv) identifier les attentes des parties prenantes pour garantir l'accompagnement des entreprises vers la certification ; v) préparer un plan d'actions pour l'accompagnement des entreprises vers la certification.▪ Le forum a été globalement structuré en trois principales articulations : une cérémonie d'ouverture; des travaux en plénière, et une cérémonie de clôture. <p>La cérémonie d'ouverture a été ponctuée du mot d'accueil et d'ouverture d'atelier, prononcé par M. Jacques Denis TSANGA (Ministre des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du</p>	

Développement Durable), en lieu et place de S.E.M Emmanuel ISSOZET NGONDET (Premier Ministre, chef du gouvernement gabonais) empêché ;

Pour l'occasion, M. Jacques Denis TSANGA a fait une revue du contexte de certification et de la gestion durable des forêts au Gabon, sur la base de quelques statistiques (3 certificats de gestion FSC sur une superficie de 2,4 millions d'ha, 9 certificats de chaînes de contrôle, un certificat PAFC couvrant 597 mille ha). Ensuite, le ministre a rappelé un ensemble de mesures prises par l'État en vue d'assurer une gestion concertée et durable des forêts du Gabon, notamment la loi visant l'interdiction d'exportation des grumes, et la création d'un cadre incitatif pour la valorisation des ressources forestières gabonaises. Le ministre a également évoqué des réformes institutionnelles et structurelles en cours au Gabon, puis insisté sur la vision gouvernementale de positionner comme leader du bois certifié africain. M. Jacques Denis TSANGA a par ailleurs mentionné que *«le Gabon est partie prenante de nombreuses initiatives et autres instruments en faveur de la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale»*, et en tant que membre de la COMIFAC, participe pleinement à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC. Ce dernier a invité l'ensemble des participants à s'investir dans les réflexions en cours, pour qu'au sortir du forum, un plan d'action réaliste et des recommandations concrètes soient adressées au gouvernement pour la mise en œuvre harmonieuse de la décision présidentielle. Enfin, le ministre a passé en revue les objectifs du forum et les thématiques à développer, puis déclarer ouvert les travaux du forum.

A noter que cette allocution a été suivie par une brève cérémonie d'installation du président de séance, et la présentation des membres du bureau de circonstance.

- Les travaux proprement dit du forum ont été organisés en 04 panels, incluant chacun des sessions thématiques (voir programme du forum en annexe 2), lesquels (panels) ont porté sur :
 - la notion de certification et la catégorisation des opérateurs (panel 1);
 - la description des processus de certification en cours dans le bassin du Congo (panel 2);
 - la maîtrise de l'information forestière et la mise en place d'un système de traçabilité des produits forestiers (panel 3);
 - l'identification des mécanismes d'appuis aux opérateurs en faveur de la certification forestière (panel 4);
- La COMIFAC, la KFW et le PPECF, ont été sollicités dans le cadre spécifique du panel 4 (identification des mécanismes d'appuis aux opérateurs en faveur de la certification forestière), panel au cours duquel une présentation a été faite par M. Martin BOSTROEM (Chargé de projet KFW) sur *« le programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) comme mécanisme d'accompagnement des opérateurs »*. Pour l'occasion, M. BOSTROEM a rappelé quelques éléments structurels du programme, notamment le cadre de collaboration KFW-COMIFAC, l'objectif du PPECF, les principaux axes d'interventions et leurs indicateurs, quelques réalisations du PPECF dans la première phase (2012-2017), et quelques éléments procéduraux du programme basés sur des requêtes.

Par la suite, un panel de discussion a été mis en place, constitué de M. Martin BOSTROEM (KFW), Mme Laetitia DUFAY (AFD), M. Eric DASSIE (COMIFAC); M. Pierre SHENGYU LUO (Union des Forestiers Industriels Asiatiques au Gabon-UFIAG), et de M. Norbert SONNE (WWF). Les discussions qui ont suivies ont permis de répondre aux préoccupations des concessionnaires déjà engagés dans le processus de coaching PPECF, notamment de rassurer que la mesure du Président gabonais ne remettrait pas en cause les engagements contractuels de la KFW, et le processus régional PAFC (M. BOSTROEM). Le panel permis également de préciser l'arrimage et l'encre de la décision présidentielle gabonaise, et les interventions du PPECF dans le cadre opérationnel de la COMIFAC, notamment le plan de convergence (M. Eric DASSIE).

- A noter que l'ensemble des sessions ont été également ponctuées de questions-réponses et de riches débats. Globalement, il ressort des discussions les principaux enseignements suivants :

sur le panel 1 : notion de certification et la catégorisation des opérateurs :

- Le concept de certification, bien que largement promu en Afrique centrale, reste encore méconnu dans ses principes fondamentaux et dans sa typologie. Par ailleurs des statistiques au Gabon démontrent une bonne dynamique, avec 15.9 Mo d'ha de forêts engagées dans le processus d'aménagement, 12.5 Mo d'ha de forêts aménagées dont 2.4 Mo certifiées, plus de 150 unités de transformation du bois (UTB) dont 80% dans la 1ère transformation et 640 000 m³ en moyenne de bois transformé et exporté par an (notamment 70% en Asie), 10 opérateur certifiés dont 01 PAFC/PEFC, 03 FSC FM, 06 FSC CoC. (*Harnold Jean Marie NTOUTOUME - Directeur général de l'agence d'exécution des activités de la filière forêt bois*);

D'autres statistiques font état de 92 UFA en activité, et 06 en arrêt d'exploitation, pour une superficie aménagée de 12 Mo d'ha; 2Mo d'ha sont en convention provisoire. Par ailleurs, 10% des forêts sont exploitées par des gabonais, 16% par des Européens et 74% par des asiatique.

- La vision de faire du Gabon un leader mondial du bois tropical certifié, devra s'appuyer autres mesures passées, sur une meilleure connaissance du potentiel forestier actuel; la généralisation effective de l'aménagement forestier et le renforcement de la lutte contre l'exploitation forestière illégale.
(*Simplice NTEME - Directeur Général des Forêts du Gabon*)

- De l'avis général des participants, une telle décision gouvernementale est sans précédent dans le monde, et plusieurs observations ont permis de noter de nombreux problèmes techniques et opérationnels à venir, notamment :

- le risque de transfert de la mission régaliennne de l'état à des acteurs privés;
- une plus grande pression sur les auditeurs à la décision finale lors des audits;
- des risques de confusion, collusion dans les rôles et les responsabilités, tout au long du processus de certification;
- le caractère jusqu'ici, libre et volontaire de la certification aussi bien dans l'engagement que dans le choix du certificat;
- la question des investissements supplémentaires occasionnés chez les concessionnaires, bien au-delà des appuis du PPECF ;
- la question des forêts communautaires, et le risque d'asphyxie des petits producteurs, incapables de répondre au cahier des charges d'une certification de niveau Gestion Durable, malgré toute leur bonne volonté;
- La question des délais jugés très courts, voire utopiques au regard des réalisations nécessaires, et bien d'autres.

sur le panel 2 : description des processus de certification en cours dans le bassin du Congo :

- Le FSC@ demeure une solution de gestion forestière responsable, reconnue internationalement, avec des offres adaptées aux besoins et à diverses catégories d'acteurs, une solution qui génère des impacts positifs aussi bien pour les forêts, les marchés, que la société d'aujourd'hui et de demain. (*Kim CARSTENSEN - Directeur Général FSC International*).
- Le Standard PAFC Gabon (PEFC) répond tout aussi bien, voire mieux aux spécificités et aux besoins des forêts gabonaises. L'avantage fondamental des normes nationales est qu'elles

sont spécifiquement conçues pour respecter les conditions environnementales, socio-économiques, culturelles et juridiques de du pays. (Rose ONDO - Présidente de PAFC Gabon).

En effet, tous les systèmes nationaux endossés par PEFC respectent les exigences minimales de gestion durable du PEFC, ils ont une identité commune sur le marché global, mais sont appropriés, opérés, développés et vérifiés localement. (Ben GUNNEBERG – Directeur Général - PEFC International).

D'autres systèmes de Certification dit de « Légalité » sont opérationnels dans le bassin du Congo, et répondent à des besoins spécifiques de marché pour certains opérateurs, qui n'ont pas nécessairement besoin d'être au niveau « Gestion Responsable ». Il s'agit notamment de l'OLB de Bureau Véritas, et du VLC/FLV de Nepcon. Par ailleurs ces deux organismes de certification proposent des offres de services/audits pour l'ensemble des Standards existant y compris PAFC, pour lequel Bureau Veritas est accrédité auprès du COFRAC pour les audits. (Sandra RAZANAMANDRANTO - Nepcon/RA; Christelle MAFOGANG - Bureau Véritas)

- L'expérience de CEB (2001 : Certification forestière Keurhout; 2004 : Certification ISO 14.001; 2008 : Certification FSC et 2017 : Certification PAFC) constitue un vivier d'enseignements, dans une revue croisée des processus de certification. Toutefois, la certification demeure globalement un processus méthodique, plus ou moins long suivant le niveau initial de l'entreprise, sa taille et le contexte, et donc judicieux de procéder par paliers. (Philippe JEANMART – CEB PRECIOUS WOOD)
- La non-reconnaissance mutuelle des systèmes de certification, en lien avec les exigences des marchés, favorise la course à la diversification des certificats forestiers. Le premium existe, mais reste très faible. La promotion de la certification au niveau local, passerait aussi par l'exigence des produits certifiés dans les marchés publics au Gabon. (Francis ROUGIER – PDG du Groupe Rougier)
- Le coût global de la certification pour une entreprise dans le bassin du Congo reste élevé, soit environ 10,61 € /m³/an. Ce coût indicatif pour une entreprise partant de zéro, peut rapidement varier au m³ en fonction du niveau de la société dans l'aménagement et de la superficie du permis. Le projet PPECF II appui financièrement (études et formations) pour des opérateurs qui souhaitent aller vers la certification (légalité, FSC ou PEFC/PAFC), actuellement plusieurs sociétés sont déjà inscrites au programme coaching PPECF II et disposent de plans d'actions élaborés pour chacun à l'issue d'un diagnostic. (Françoise VAN DE VEN – UFIGA)

sur le panel 3 : maîtrise de l'information forestière et la mise en place d'un système de traçabilité des produits forestiers :

- Des systèmes de gestion de l'information forestière et de traçabilité du bois sont en cours de développement et de perfectionnement au Gabon, respectivement dans le cadre du Contrôle de l'aménagement forestier (CAF) avec son système SIAF, et dans le cadre des actions de l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois (AEAFFB), avec son système RFIB. (Richard GARRIGUE-CAF; Jean Marie NTOUTOUME- DG AEAFFB)

panel 4 : identification des mécanismes d'appuis aux opérateurs en faveur de la certification forestière :

- De nombreux appuis ont été apportés par le PPECF en phase I, aux concessionnaires en réponse à des besoins spécifiques liés à la certification (études, formations en lien avec des demandes d'action correctives, plan marketing des bois certifiés...) et dont les rapports sont accessibles sur le site web du programme :

http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html

Par ailleurs, la phase II du PPECF ouvre ses appuis aux concessionnaires engagés vers la certification de « Légalité », et propose un outil de coaching structuré en 04 grandes étapes : i) la demande par le concessionnaire; ii) le diagnostic de l'entreprise par le PPECF et l'élaboration d'un plan d'actions; iii) l'accompagnement par le bureau d'étude, et iv) l'intervention des OC pour l'obtention du certificat.

A noter que la question du « risque réputationnel » (en lien avec la corruption, le blanchiment ou l'exploitation du bois de guerre) reste très importante pour la KFW, ainsi que le type d'usage des fonds publics Allemands. (*Martin BOSTROEM- KFW*)

- Quelques projets du WWF sont d'ores et déjà alignés à la décision du Président Gabonais à savoir : le projet de renforcement des capacités de la Société civile et les communautés locales sur le FSC et RSPO (Juillet 2018 – Juin 2021); le projet DFID d'accompagnement des entreprises asiatiques pour la conformité à la légalité (Juillet 2018 – Juin 2021); la formation multi-acteurs sur les HVC et CLIP (Décembre 2018) et le renforcement de l'équipe forêt du WWF Gabon. (*Norbert SONNE-WWF Cameroun*)
- A l'issue des travaux, le rapporteur du forum a procédé à la lecture des recommandations adressées au gouvernement gabonais et incidemment à ses partenaires techniques et financiers, suivant 06 points clés ci-après:
 1. les administrations en charge des forêts doivent renforcer leurs dispositifs de suivi/contrôle forestier pour s'assurer de l'effectivité dans l'application de la réglementation forestière au Gabon;
 2. laisser le libre choix des systèmes de certificats aux concessionnaires forestiers;
 3. faire un état des lieux sur le niveau de mise en œuvre des plans d'aménagement au Gabon, pour catégoriser les entreprises et définir les types d'appuis à apporter;
 4. le processus de certification devra être mené par étapes/paliers : « Légalité au sens strict », « Légalité certifiée», et « Gestion responsable certifiée»;
 5. Le cadre réglementaire et législatif au Gabon doit être revu conséquemment pour la généralisation de la certification;
 6. Des programmes d'appui doivent être définis en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, aux fins d'assurer l'accompagnement des entreprises vers la certification;

Une ébauche de plan d'action (qui sera consolidé par le gouvernement) a été définit. Les grandes lignes dudit plan, ont été énoncées dans le communiqué final du forum, et articulées autour de 06 principales actions:

1. un diagnostic et une analyse de la filière afin de déterminer les écarts entre catégories d'opérateurs;
2. définir un programme d'activités et d'actions spécifiques à mener par catégorie d'opérateur ou par groupe cibles;
3. créer un cadre/espace de concertation entre toutes les parties prenantes de la filière forêt-bois, pour le partage d'informations, et la mutualisation des efforts ;
4. mettre en place et opérationnaliser un cadre de suivi;
5. mettre en place des mécanismes d'appui-conseil aux opérateurs (grands, moyens, petits exploitants et forêts communautaires);
6. élaborer un programme de mise à niveau du personnel d'administration forestière, sur le contrôle et la certification.

- La cérémonie de clôture a été ponctuée du mot de M. Jacques Denis TSANGA (Ministre des Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et du Développement Durable). Dans son propos, le ministre a réitéré la détermination du gouvernement à opérationnaliser la décision du Président de la République, tout en considérant les recommandations émises par les experts durant le forum. A cet effet, le ministre a affirmé que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour la consolidation et la finalisation du plan d'action sommaire proposé, ceci dans de brefs délais, et rassure sur la prise en compte de l'ensemble des recommandations émises. Il a également saisi cette opportunité pour remercier l'ensemble des participants au forum, puis a déclaré clos les travaux du forum sur la généralisation de la certification forestière au Gabon.

Séances de travail PPECF avec des partenaires

En marge du forum, ont été organisées quelques séances d'échange/discussion avec des partenaires et bénéficiaires du PPECF/COMIFAC, notamment avec :

- M. Norbert MINTSA (Directeur de la normalisation - AGANOR) qui sollicite la négociation d'un cadre formel de collaboration formel avec la COMIFAC sur des questions de normalisation dans le secteur forestier du Gabon.
- M. William LAWYER (« Policy manager » du FSC bassin du Congo), qui souhaite intégrer un représentant du PPECF dans le Groupe d'élaboration de la norme FSC@ du Cameroun;
- M. Remi SOURNIA (PECF International) au sujet de la relance du projet d'élaboration d'un Standard Régional PAFC ;
- M. Kevin XU (Secrétaire général UFIAG), au sujet de l'outil de coaching PPECF, notamment sur la suite du processus après le diagnostic.

Annexe 1: le forum en images ;

annexe 2 : programme détaillé du forum.

Annexe 1 : le forum en images



Ouverture du forum : allocution du président du bureau du forum



Panel 1 / Session 2 : Catégorisation / Typologie des opérateurs de la filière forêt - bois



Panel 2 / Session 4 : processus de certification d'une entreprise



Panel 2 / Session 3 : principaux schémas de certification



Panel 4 / Session 7 : mécanismes d'accompagnement des opérateurs forestiers



Travaux en plénière

